



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 10 juillet 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

*N° 2014/106*

**Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2014**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations et examinés par la Commission « Culture et vie associative » réunie le 17 juin 2014.

Il est rappelé que ces dossiers ont été examinés conformément au cahier des charges élaboré par les membres de la Commission et transmis à chaque association avec le dossier-type de demande de subvention.

Les membres de la Commission « Culture et vie associative » proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ALSAM - Lautrec.....1.000 €
- AFIAC - Fiac .....1.500 €
- Association culturelle et théâtrale - Cuq.....500 €
- Association culturelle Pays-Vielmurois - Vielmur.....800 €
- Association mémoire et patrimoine - Fréjeville.....500 €
- Chergui Théâtre - Fiac.....1.500 €
- Eclat de Rimes - Lautrec.....500 €
- GERAHL - Lautrec.....700 €
- Pinceaux de Cocagne - Lautrec.....1.000 €
- Rires et Compagnie - Serviès.....400 €
- Si and Si - Lautrec.....1.500 €
- Arts Martiaux du Pays d'Agout - Damiatte.....1.000 €
- Association sportive du Golf des Etangs - Fiac.....800 €
- BCSV - Vielmur.....500 €
- La Gaule du Bagas - Lautrec.....300 €
- Ping St-Paulais - St-Paul.....1.000 €
- TCV - Vielmur.....800 €
- USV - Vielmur.....1.000 €

- Ecole de musique - Vielmur.....1.500 €
- Les Musicales de Lautrec - Lautrec.....1.500 €
- MJC - Lautrec.....1.000 €
- MJC du Pays d'Agout - Vielmur.....1.000 €
- Quatz'arts - Damiatte.....400 €
- STSN - Vielmur.....400 €
- Ecole de Foot du Pays d'Agout - Vielmur.....5.400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (1 abstention : M. Dady) (les membres du Conseil ayant intérêt auprès d'une ou plusieurs associations n'ayant pas pris part au vote) :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations du Lautrécois-Pays d'Agout pour une somme totale de 26.500 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Communauté de Communes,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 juillet 2014

Le Président,  
Raymond GARDELLE